

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

**APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION D'EXERCICE DES COMPÉTENCES
AVEC LES COMMUNES D'AUGEROLLES, COURPIERE, SAINT-FLOUR L'ÉTANG
ET VOLLORE-VILLE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et l'intérêt communautaire délibéré le 16 octobre 2018.

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2019, la Communauté de Communes n'exercera plus les compétences suivantes :

- Le fonctionnement des écoles et restaurants scolaires,
- L'organisation et gestion des activités périscolaires (garderies du matin, pause méridienne et du soir, durant la semaine) et des temps d'activités périscolaires (TAP),

Considérant que pour effectuer le transfert effectif de ces compétences aux communes concernées, la collectivité dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2019 afin que la CLECT établisse son rapport d'évaluation des charges,

Considérant la création d'un service commun entre ces communes et la communauté de communes prévue au 1^{er} septembre 2019,

Considérant, au regard de ces échéances, qu'il convient d'assurer jusqu'en août 2019 la continuité du service et de l'action publique, il est proposé au Conseil la signature de conventions de gestion par lesquelles les communes compétentes au 1^{er} janvier 2019 confient à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne l'exercice des compétences suivantes :

Communes	Compétences confiée à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
Courpière	- Le fonctionnement des écoles et restaurants scolaires,
Augerolles	- Le fonctionnement des écoles et restaurants scolaires,
Saint-Flour l'Etang	- L'organisation et gestion des activités périscolaires (garderies du matin, pause méridienne et du soir, durant la semaine) et des temps d'activités périscolaires (TAP)
Vollore-Ville	

Le Président présente à l'assemblée les conventions de gestion qui vont être signées avec les communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions de gestion de services pour l'exercice des compétences visées ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions de gestion ainsi que tout document afférant à cette décision avec les communes d'Augerolles, Courpière, Saint-Flour l'Etang et Vollore-Ville.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 49

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

